

LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

RÉSUMÉ

La discussion au sujet des établissements humains constituait clairement, pour les délégations, une priorité revêtant une importance croissante aussi bien pour les pays en développement que pour les pays développés. Le résumé de la discussion qu'a fait le président est annexé au présent rapport. Les délégations qui ont assisté à la plénière ont adopté une décision faisant des établissements humains un chapitre distinct dans Agenda 21 (le Plan d'action pour le XXI^e siècle) et recommandant que la question soit intégrée à des programmes sectoriels clés ayant trait notamment à l'atmosphère, à la terre, aux régions côtières et à l'eau douce, etc. Les questions sous-jacentes relatives à ce secteur tournent autour de la nécessité de ne pas oublier les établissements humains situés en zone rurale, autour du rôle du CNUEH (Habitat) sur le plan de la coordination des activités internationales et autour du besoin de lier les nombreuses activités qui se produisent au niveau local, notamment la Conférence mondiale sur les villes et l'environnement, qui s'est tenue en août à Toronto, et la troisième conférence au sommet des grandes villes du monde, qui a eu lieu à Montréal du 15 au 17 octobre. L'ACDI et la SCHL voudront peut-être donner suite aux activités du Secrétariat de la CNUED pour assurer l'intégration des recommandations de ces deux conférences à l'ébauche d'Agenda 21, qui est actuellement en cours de préparation et qui sera examinée à la quatrième réunion du Comité préparatoire (PrepCom IV).

Documentation

- | | |
|----------------------|---|
| A/CONF.151/PC 43 | <i>Human Settlements</i> (Les établissements humains) |
| A/CONF.151/PC/CRP.12 | <i>Human Settlements - Coordinator's Draft Text</i> (Les établissements humains - Ébauche préparée par le coordinateur) |
| A/CONF.151/PC/L.44 | <i>Decision adopted on Human Settlements</i> (Décision relative aux établissements humains) |

DISCUSSIONS DU PREPCOM

Voici les objectifs de la délégation canadienne :

- établir un lien direct entre les recommandations formulées au sujets des politiques et programmes internationaux et les initiatives et interventions locales;
- renforcer la question de l'environnement urbain au sein de la CNUED et incorporer à Agenda 21 des recommandations précises au sujet du rôle des communautés urbaines;
- appuyer le principe du partenariat des secteurs public, privé et communautaire dans le développement de stratégies pour l'intégration des besoins des